

## La loterie de la SOCIÉTÉ SPIRITE ET THÉOSOPHIQUE

Les concepteurs de documents publicitaires ne manquent pas d'imagination pour provoquer un acte d'achat chez le consommateur.

La **SOCIÉTÉ SPIRITE ET THÉOSOPHIQUE (SST)** reprend un scénario classique : l'héritage d'un voyant, en l'occurrence celui du « vénérable et très estimé voyant et devin **Malachy Patrick O'TOOLE** ».

Habituellement, l'astuce consiste à indiquer que le voyant vous a légué toute sa fortune, voire ses connaissances, et à vous réclamer des frais forfaitaires (30 à 40 € en moyenne).

Cette fois-ci, le procédé est plus subtil : de « précieuses reliques porteuses de bonheur magique et de richesse » sont à répartir et la **SOCIÉTÉ SPIRITE ET THÉOSOPHIQUE**, en charge de l'exécution du testament, a sélectionné, en date du 29 juillet 2019, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf personnes méritantes. Vous en faites partie. Mais seules cinquante-neuf personnes seront désignées par tirage au sort pour se partager les reliques du défunt. Les neuf cent quarante autres personnes seront, néanmoins, bénéficiaires d'un joyau issu de l'héritage.

La procédure est simple : vous devez retourner, daté et signé, le « certificat attestant le permis de participation » et joindre un chèque de 40 € à l'ordre de **SBE** au titre des frais d'expédition (*le défunt résidait aux États-Unis*). La SST vous fournit même l'enveloppe réponse pré affranchie avec une adresse postale à Gland (*Suisse*).

Bien évidemment, le Réseau anti-arnaques préconise de ne pas répondre à cette nouvelle version de scénario bidon.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)